

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA11-00015  
DATE DE LA DÉCISION : 20110209  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 2-Q-330669-102-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q11-06510-8  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

---

Personne(s) visée(s) :

9140-4012 QUÉBEC INC.  
Transport Le Gaspésien  
Demandeur  
NIR : R-039861-1 Dossier : 2-Q-330669

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de **9140-4012 QUÉBEC INC.**
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**ACCUEILLE**

**AUTORISE**

**la Commission des transports du Québec :**

la demande;

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE :

TIMMI

ANNÉE :

1976

NUMÉRO DE SÉRIE :

932

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

**JEANNOT DÉGARIE**

---

Patricia Caron  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

<sup>2</sup> L.R.Q. c. P-30.3.